

Quizz « Budget des collectivités »

Connaissez-vous bien la Ville?

Ses compétences et son budget?

Pour le savoir, faites le quizz!

1 Quel est le montant du budget de la ville?

- 300 M€ 300 000 € 30 M€

2 Quelle part des dépenses de fonctionnement représente la masse salariale?

- 30% 20% 50% 60%

3 Parmi ces mesures, l'une d'entre elles n'a pas été choisie par la ville pour permettre d'équilibrer le budget. Laquelle?

- Hausse du taux de la taxe foncière
 Baisse du budget fonctionnement
 Hausse de la tarification des services de la ville (restauration scolaire, bibliothèque, etc.)
 Recours à un emprunt

4 Une ville peut, comme l'État, présenter un budget en déficit

- vrai faux

5 Les annuités de remboursement de la dette d'une ville ne doivent pas dépasser 12 ans, selon la Loi de Programmation des Finances Publiques de 2018. À combien d'années de remboursement sommes-nous à Andrésy?

- 3 ans 9 ans 12 ans 20 ans

6 Les travaux du Centre Louise-Weiss, suite aux différentes difficultés rencontrées depuis plus d'un an, ont:

- doublé diminué de moitié triplé

7 « La Ville peut dépenser pour ses investissements en travaux et équipement en moyenne 3 M€ par an ». Combien a-t-elle dépensé sur l'année 2020?

- 1,8 M€ 2,8 M€ 3,8 M€ 4,8 M€

8 « Un audit financier de la ville constatait une épargne insuffisante et un accroissement continu de l'endettement rendant difficile toute stratégie d'investissement. En quelle année? »

- Début 2021 2020 2019 2017

9 Une ville doit garder en caisse l'équivalent de 2 mois de salaire (à Andrésy: 1,5 M€). Ce « fonds de roulement » en 2020 était de

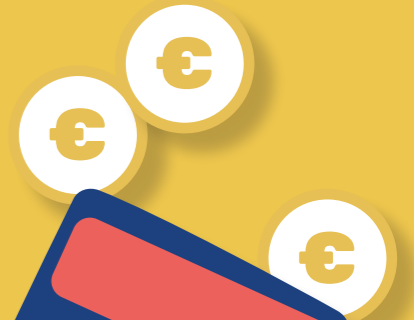
- 2,2 M€ 1,2 M€ 0,2 M€
 -940 000 €

10 Face aux difficultés financières de la ville, nous abandonnons le projet de rénovation du Centre sportif Louise-Weiss?

- vrai faux

Réponses :
1/30 M€ — 2/60% — 3/Hausse de la tarification des services de la ville — 4/faux — 5/20 ans — 6/triplé — 7/4,8 M€ — 8/Étude Kalyps 2017 — 9/-940 000 € — 10/faux

parlons-en ensemble!



BUDGET MUNICIPAL 2021: ce qu'il faut savoir

Pour en savoir plus sur le budget 2021 et pour consulter notamment les documents qui constituent le budget, rendez-vous sur www.andresy.com

Tribunes

Groupe Andrésy Dynamique

Le vote du budget 2021 a entériné la hausse de 12,75% du taux de la Taxe Foncière! 1^{re} hausse de la fiscalité locale par la nouvelle majorité écologiste! Malgré son engagement d'une stabilité des taux lors du Rapport d'Orientations Budgétaires du 10 février, le Maire Lionel Wastl a fait volte-face. Raison principale évoquée, le délai du Trésor Public pour valider le Compte Administratif 2020 en raison de leur déménagement dans de nouveaux locaux. La rengaine du « c'est pas moi, c'est les autres » n'a pas fait long feu, cette fois-ci chez les écologistes, les premiers à la dénoncer durant leurs 6 années dans l'opposition!

Certes notre groupe ne s'attendait pas à trouver un budget en bonne santé. Beaucoup d'alertes avaient été signifiées au Maire sortant. Depuis les élections municipales, nous avons tiré la sonnette d'alarme devant:

- La précipitation à créer plusieurs postes d'agent. Difficile de croire que la majorité ignorait l'impact des mesures prises dès le printemps dernier dans le cadre de la crise sanitaire, tant sur le budget de la ville qu'auprès des Andrésiens!
- L'acceptation de la majorité à suivre l'opposition NPCA pour prolonger une

situation conflictuelle avec GPSEO (recours contre le protocole financier de 2016). Position revue par AER grâce sans aucun doute à notre mise en lumière des risques à s'enliser dans un conflit pénalisant. La ville voit donc ses attributions de compensation fiscales baisser notablement, un bol d'air salubre surtout à partir de 2022. Nous échappons à une situation budgétaire qui aurait été encore plus contrainte!

Nous déplorons autant les imprudences d'une équipe non expérimentée et le non respect de leur promesse que l'héritage d'une gestion hasardeuse en matière d'investissements par la municipalité précédente (recours excessif à l'emprunt, projets immobiliers, de rénovation, engendrant des surcoûts énormes...) Autant de responsabilités réciproques qui impacteront les Andrésiens, des conséquences à supporter pour les familles qui subissent déjà les effets de la crise sanitaire.

Groupe d'opposition « Andrésy Dynamique »: Isabelle Madec, Mourad Boukandoura, Bertrand Batisse, Anne Pistocchi, Rachid Esadi, Jacques Rémond.

Groupe Notre Parti C'est Andrésy

700 caractères offerts généreusement par L. Wastl, Maire d'Andrésy pour participer au débat sur les contre-vérités exprimées par la majorité actuelle quant à la situation financière d'Andrésy.

Tous les coups sont permis pour justifier et mener à bien l'augmentation de 13% de la totalité de la taxe foncière (celle de la ville plus celle du département transférée à la ville).

Nous ne participerons pas à ce déni de démocratie!

Afin de comprendre, retrouvez-nous dès jeudi 15 avril sur **Notre page Facebook « Notre parti C'est Andrésy »** et notre site **« notreparti-c-andresy.fr »**

Groupe d'opposition
« Notre Parti C'est Andrésy »
Denis Faist et Véronique Civel

Un budget de crise pour sauver les finances de notre ville

Le présent document vous explique les difficultés rencontrées dans l'élaboration du budget municipal 2021 et les raisons pour lesquelles nous avons été contraints de recourir à une hausse de la taxe foncière pour équilibrer ce budget (les collectivités locales, contrairement à l'État, ne pouvant avoir un budget déficitaire).

En raison de la période de validation des comptes de l'année N-1 (2020), nous nous sommes aperçus, en mars 2021, que la situation budgétaire de notre ville était beaucoup plus dégradée que prévu, pour deux raisons principales :

- le coût très lourd de l'« héritage » financier de l'ancienne équipe municipale,
- le coût lié à la crise sanitaire de la Covid-19.

En ce qui concerne l'« héritage », nous avons constaté non seulement que les nombreux gros projets du dernier mandat municipal (Centre Louise-Weiss; école Le Parc; Parc Trek'île et relais nautique) représentaient des investissements beaucoup trop lourds pour une ville comme la nôtre, mais aussi que le coût total de ces projets a dangereusement dérapé d'année en année, jusqu'à représenter un doublement du coût initial, passant de 7,5 M€ à 16 M€ (triplement du coût dans le cas du projet du Centre Louise-Weiss).

Pour faire face à ces investissements devenus trop lourds et pour mettre en œuvre d'autres projets par l'acquisition de biens immobiliers, l'équipe municipale précédente a dû emprunter de façon irraisonnable (8 M€ en 4 ans), notamment avec des emprunts in fine dont le remboursement de l'un, initialement prévu en 2019, a été retardé à 2020.

Conséquence : le fonds de roulement de la ville est largement négatif, l'épargne nette est négative et la ville est surendettée (8 M€ en 2018, 15 M€ en 2021).

Le coût de la crise sanitaire est venu se surajouter pour environ un demi-million d'euros.

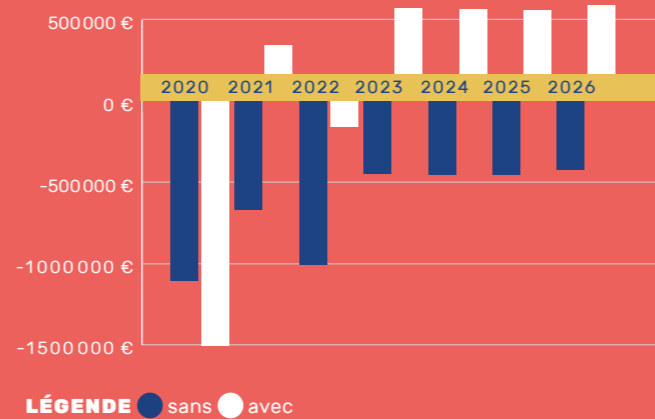
Pour faire face à ce désastre financier et nous sortir de cette crise, nous avons dû prendre des décisions drastiques : annulation de tous nos projets d'investissements, forte baisse de nos dépenses de fonctionnement (-430 000 €) et, malheureusement, hausse de la Taxe Foncière pour les Andrésiens (+12,75%). Ce dernier choix, nous l'assumons car il est nécessaire au sauvetage de nos finances municipales et évite la mise sous tutelle de l'État.

Cela est contraire à nos engagements électoraux, mais au vu de la situation financière catastrophique léguée par nos prédécesseurs, nous ne pouvions pas faire autrement. En assainissant nos finances, nous nous donnerons de nouvelles marges de manœuvre qui nous permettront de baisser la taxe foncière dès que cela sera possible.

En attendant, nous réaliserons toutes les actions à faible coût qui nous permettront d'agir au service des Andrésiens et du développement durable d'Andrézy qui nous tient tant à cœur.

Votre Maire, Lionel Wastl

Capacité d'autofinancement nette de la ville avec et sans hausse d'impôt



Budget municipal 2021 : trois mesures pour réduire le déficit de la ville

- Une réduction sans précédent des coûts de fonctionnement - 430 000 €
- Un emprunt d'équilibre de 2 M€
- Une hausse de la taxe foncière

La hausse de la fiscalité, quel impact pour les Andrésiens ?

En moyenne, un ménage de propriétaires qui payait en 2020

125,10 € / MOIS

de taxe foncière, payera en 2021,

16 € / MOIS supplémentaire.

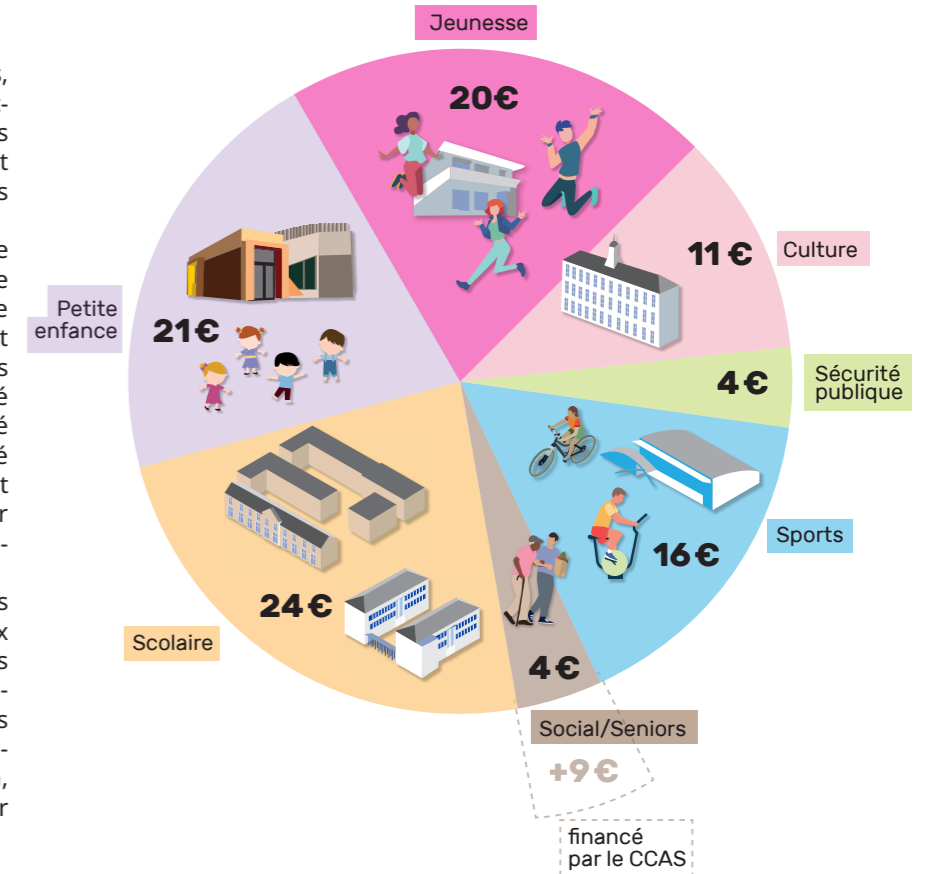
Comment se construit un budget ?

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Dans les documents prévisionnels, chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par cette section est appelé épargne brute. Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'épargne nette qui permettra d'alimenter le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

À quoi servent 100 euros de recettes fiscales ?



Voici les « 24 heures chrono » de la vie d'une famille andrésienne et des services municipaux de qualité que nous essayons de maintenir

